

Mesures de suivi associées à l'approbation éthique

Pour le projet intitulé : Datagotchi : Les élections générales québécoises de 2022

Numéro de dossier : 2022-181

- 1. Soumettre au Comité le questionnaire final qui sera mis en ligne sur la plateforme Datagotchi pour approbation avant son déploiement ainsi que les modifications apportées au formulaire de consentement, s'il y a lieu.
- 2. Informer le Comité par écrit et dans les meilleurs délais (indépendamment du calendrier de ses réunions statutaires) des situations suivantes si elles se présentent :
 - de toute modification au projet, comme il a été approuvé en ce jour, qui comporterait des changements dans le choix des participants, dans le recrutement, dans la manière d'obtenir leur consentement, de réaliser la collecte des données ou encore, dans les risques ou inconvénients encourus par la participation, et ce, préalablement à l'application de ce changement (modèle de lettre de demande d'amendement disponible sur le site Internet des CÉRUL);
 - de toute modification qui serait apportée à un instrument utilisé pour le recrutement (annonces, affiches, etc.), pour confirmer le consentement (formulaire de consentement, feuillet d'information, etc.) ou pour effectuer la collecte des données (questionnaire, grille d'entrevue, etc.) en fournissant la nouvelle version du document concerné, où les modifications auront été mises en évidence, préalablement à son utilisation;
 - de tout événement imprévu et sérieux (ex. : détresse psychologique d'un participant, menace proférée à l'égard d'une personne, effets secondaires ou imprévus ou indésirables d'un produit, d'un médicament ou d'un test, etc.) qui surviendrait dans le déroulement d'une activité du présent projet et qui impliquerait un participant, en complétant le formulaire VRR-El disponible sur le site Internet des CÉRUL;
 - de l'interruption prématurée de ce projet de recherche pour une raison quelconque, qu'il soit financé ou non, y compris en raison de la suspension ou de l'annulation de l'approbation d'un organisme subventionnaire.
- 3. Tant que le projet ne sera pas terminé, et non seulement le recrutement, présenter annuellement une demande de renouvellement de l'approbation, en fournissant un rapport sur le déroulement de la recherche, le nombre de participants recrutés et, le cas échéant, sur les difficultés rencontrées en cours de réalisation, à l'aide du formulaire VRR-107. La demande de renouvellement doit être transmise au Comité dans un délai de 30 jours avant la date de fin de l'approbation, indépendamment du calendrier des réunions statutaires.

indépendamment du	calendrier des réunions statu	taires.
	·	, ai pris connaissance des mesures de suivi précitées qui sont l'accepte de les appliquer durant toute la durée de cette recherche dont
je suis le chercheur respon		
	Yanni	iel du fierne
Signature du chercheur res	sponsable :	Date: 4 juillet 2022

Comités d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université Laval cer@vrr.ulaval.ca www.cerul.ulaval.ca